



Hôtel de Ville
Place du Marché 1
Case postale 500
1860 Aigle
Tél. + 41 24 / 468 41 11
Fax. + 41 24 / 468 41 23
administration@aigle.ch
www.aigle.ch

Conditions générales

relatives à la

LOCATION DE VAISSELLE RÉUTILISABLE MISE À DISPOSITION DES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS

(mesure d'incitation en faveur de la réduction
des déchets et du tri sélectif)

1 - Principes

1.1 Le site www.aigle.ch est la propriété de la Commune d'Aigle.

1.2 Par l'intermédiaire du SeMo Chablais, la Commune d'Aigle met à disposition des organisateurs d'événements de la Commune d'Aigle de la vaisselle réutilisable (7'000 gobelets 1dl, 18'000 gobelets 3dl et 85 carafes de 1,5L) via le formulaire accessible sur www.aigle.ch.

1.3 L'entier du stock est propriété de la Commune d'Aigle et est géré sous mandat par le SeMo Chablais qui traite les commandes de bout en bout.

1.4 Des affiches d'information, téléchargeables sur le site internet de la Commune d'Aigle, sont mises à disposition des organisateurs d'événements en format PDF. Ces affiches ont pour but de sensibiliser les utilisateurs à l'utilisation de la vaisselle réutilisable et à communiquer la marche à suivre de même que le montant des consignes. Des exemplaires en format papier peuvent être remis sur demande à l'organisateur, en quantité limitée (maximum 1 affiche A0 et 5 affiches A3 ou A4).

2 – Utilisation du matériel

2.1 La vaisselle mise à disposition ne peut être utilisée qu'à des fins alimentaires. Toute autre utilisation est interdite. La Commune d'Aigle et le SeMo Chablais se réservent le droit d'annuler toute commande, de demander la restitution du matériel fourni ou de facturer des frais supplémentaires en cas de non-respect de ce principe.

2.2 La mise à disposition de gobelets et de carafes réutilisables se fait uniquement dans l'objectif écologique de limiter la quantité des déchets et en favoriser le tri sélectif.

3 – Passation de la commande, durée de location et livraison

3.1 Les commandes sont adressées au SeMo Chablais via le formulaire en ligne de la Commune d'Aigle, à l'adresse gobelets@semochablais.ch. Toute commande passée est contractuelle et n'est recevable que dans la limite des stocks disponibles et dans un délai de 10 jours ouvrables minimum avant la date de livraison souhaitée (sauf entente préalable et particulière avec le SeMo Chablais).

3.2 Une confirmation de commande est envoyée par courriel au client.

3.3 La durée maximale de location est de 5 jours maximum à partir de la date de livraison. Un délai supplémentaire peut être accordé selon entente préalable avec le SeMo Chablais.

3.4 La livraison et la reprise du matériel sont assurés par le SeMo Chablais, uniquement sur le territoire de la Commune d'Aigle.

3.5 En cas de réclamation après réception de la commande, le client prendra contact avec le SeMo Chablais au plus vite, mais au plus tard 48h après.

3.6 La Commune d'Aigle et le SeMo Chablais n'assumeront aucune responsabilité en cas de retard de livraison ou de non-livraison qui seraient dus à une mauvaise indication de l'adresse ou de la date dans le formulaire de commande.

3.7 Le client se doit de restituer le matériel dans les temps faute de quoi des frais lui seront facturés.

4 – Tarifs

4.1 Un montant forfaitaire sera perçu pour la prise en charge administrative, la livraison et la reprise de la vaisselle sur le lieu de la manifestation.

4.2 Le paiement de la commande se fait par facture auprès du SeMo Chablais. Le paiement est dû à la fin de la période de location selon le décompte établi par le SeMo Chablais.

4.3 Le SeMo Chablais effectue le décompte final selon les montants suivants :

TARIFS (hors subventionnement, en francs suisses, taxes comprises)

Forfait initial (gestion du dossier, livraison et reprise sur place) :

Jusqu'à 2'000 gobelets :	50.-
2'001 - 5'000 gobelets :	75.-
5'001 – 10'000 gobelets :	100.-
10'001 gobelets et plus :	150.-

Location :

Gobelets 1dl et 3 dl : CHF 0.15.- / gobelet
Carafes : CHF 0.50.- / carafe

Remplacement et tarifs des consignes (pièces perdues ou endommagées) :

Gobelet perdu : CHF 2.- (compensés par le système de consigne)
Carafe perdue : CHF 5.- (compensés par le système de consigne)

Stand (pour la location et/ou la collecte des gobelets sur place)

Possibilité de louer un chalet dédié (10 m2) pour 500.- par manifestation

4.4 Le client est tenu de mettre en place un système de consigne afin de compenser les pertes selon les montants indiqués dans le tableau précédent.

5 – Responsabilités

5.1 Le matériel loué demeure propriété de la Commune d'Aigle (hormis le stand qui appartient au SeMo Chablais) et doit être retourné dans le même état qu'à la remise. Tout matériel endommagé sera facturé au client.

5.2 Dès sa livraison jusqu'à sa reprise, le client est responsable du matériel. En outre, il répondra de tout dommage causé au matériel durant la période de location.

5.3 Le client est tenu de bénéficier, à ses frais, d'une couverture d'assurance élargie prévoyant les dégâts causés au matériel (incendie, vol, déprédations, etc.).

5.4 La Commune d'Aigle et le SeMo Chablais déclinent toute responsabilité en cas d'usage inapproprié du matériel.

5.5 Aucune transmission des données du client ne sera effectuée auprès de tiers par le SeMo Chablais ou la Commune d'Aigle concernant sa commande.

5.6 En cas de litige, les deux parties tenteront de trouver un accord à l'amiable. Dans le cas contraire, le for juridique est à Vevey.

Fait à Aigle le 01.05.2017